

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la municipalité des Éboulements, tenue le 5 décembre 2022 à 20 h à la salle de l'âge d'or de la municipalité des Éboulements au 2335, route du Fleuve, sous la présidence de Pierre Tremblay, maire et à laquelle il y avait quorum.

Étaient présents : Sylvie Bolduc
 Mathieu Bouchard
 Michel Crevier
 Mario Desmeules
 Diane Tremblay
 Évelyne Tremblay

Assiste également à la réunion, Danièle Tremblay, directrice générale et greffière-trésorière par intérim

Une assemblée publique de consultation concernant le règlement numéro 256-22 précède la séance du conseil.

ORDRE DU JOUR

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2022
3. ADOPTION DES COMPTES
4. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT VISANT À CITER L'ÉGLISE DE SAINT-JOSEPH-DE-LA-RIVE
5. DEMANDE DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL EN ZONE DE MOUVEMENT DE SOL AU 287, CHEMIN DU DOMAINE-CHARLEVOIX
6. ADJUDICATION CONTRAT DE RÉFECTION AU CAMP LE MANOIR
7. AFFECTATION D'UNE SOMME AU FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION
8. RÉOLUTION FIXANT L'AUGMENTATION DES SALAIRES 2023 DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX
9. SUBVENTION PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES
10. ADJUDICATION DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT À BENOIT TREMBLAY ENTREPRENEUR - RUE DU VALLON
11. CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2023
12. FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DES FÊTES
13. ADOPTION DE LA POLITIQUE DE LOCATION DES SALLES MUNICIPALES
14. NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CAMP LE MANOIR
15. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU CLUB DE SKI DE FOND « LES VALLONS DES ÉBOULEMENTS »
16. DEMANDE – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX ENTREPRISES PRIVÉES
17. VERSEMENT DANS LE PROGRAMME DE RÉHABILITATION DE L'ENVIRONNEMENT ET POUR LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES
18. RENOUELEMENT ADHÉSION FLEURONS DU QUÉBEC
19. RÉOLUTION POUR SIGNATURE DE L'ACTE DE SERVITUDE DE DRAINAGE DANS LE DOMAINE CHARLEVOIX
20. REPORT DE L'ADOPTION DU BUDGET AU 30 JANVIER 2023
21. DEMANDE DE DON
 - CLUB FADOQ LES BLÉS MÛRS DES ÉBOULEMENTS
 - PUBLICITÉ CLUB D'AUTONEIGE SAPIN D'OR
 - VIRÉE NORDIQUE
22. REPRÉSENTATION
23. QUESTION DE L'ASSEMBLÉE
24. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

PROCÈS-VERBAL

204-12-22 Lecture et adoption de l’ordre du jour

Il est proposé par Mathieu Bouchard et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’adopter l’ordre du jour tel que présenté.

205-12-22 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2022

Il est proposé par Michel Crevier et résolu à l’unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2022 soit adopté comme rédigé.

206-12-22 Adoption des comptes

Il est proposé par Évelyne Tremblay et résolu à l’unanimité des conseillers présents, que la liste des comptes soit adoptée telle que présentée ci-dessous.

<u>GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATION</u>	
DANIÈLE TREMBLAY	399,70 \$
DIANE DUPUIS	421,35 \$
GENEVIÈVE TALBOT	524,07 \$
NORMAND DESGAGNÉS	999,47 \$
STEVE PILOTE	282,10 \$
APSAM	135,00 \$
BELL MOBILITÉ	231,98 \$
CLUB D’AUTO-NEIGE SAPIN D’OR	172,46 \$
DERY TÉLÉCOM	63,19 \$
DISTRIBUTION D. SIMARD	132,19 \$
CAMP LE MANOIR	183,96 \$
CHAMBRE DE COMMERCE	224,20 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	71,37 \$
DIRECTION DE LA GESTION DE FONDS	65,00 \$
ÉQUIPEMENTS GMM	393,01 \$
HABITAT RÉFRIGÉRATION INC.	37 596,83 \$
GAÉTAN BOLDUC ET ASSOCIÉS	8 044,31 \$
GAGNÉ LETARTE, AVOCATS	1 632,07 \$
MJS	288,59 \$
QUINCAILLERIE ALPHIDE TREMBLAY	19,52 \$
S. DUCHESNE	182,41 \$
SONIC	7 382,89 \$
STAPLES	149,73 \$
VISA (ADOBE DANIÈLE)	234,41 \$
LES ÉDITIONS WILSON ET LAFLEUR	110,25 \$
VISA (TIMBRES)	506,61 \$
	60 446,67 \$
 <u>SÉCURITÉ PUBLIQUE</u>	
ADRÉNALINE SPORTS	620,84 \$
ARÉO-FEU	1 493,53 \$
BRIGADE DES POMPIERS	4 274,64 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	38,83 \$
ESSO	309,31 \$
EXTINCTEURS CHARLEVOIX	26,33 \$
HYDRO-QUÉBEC	446,58 \$
INFOPAGE	127,16 \$
LAROUCHE LETTRAGE & GRAVURE	1 724,63 \$
MRC DE CHARLEVOIX	671,82 \$
PRONATURE BAIE-SAINT-PAUL	436,71 \$
SERVICES TECHNIQUES YVAN BERROUARD	149,47 \$

UNI-SELECT	298,86 \$
VISA (CADEAUX JOURNÉE INCENDIE CAMP MANOIR)	82,79 \$
VISA (PUBLICITÉ)	179,27 \$
	10 880,77 \$

VOIRIE-TRANSPORT-DÉNEIGEMENT

BELL MOBILITÉ	193,00 \$
CONSTRUCTO SEAO	3,78 \$
CONSTRUCTION DJL INC.	797,20 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	21,21 \$
CHEMIN DE FER CHARLEVOIX	1 914,61 \$
ESSO	4 466,50 \$
UNION DES CARRIÈRES ET PAVAGE	8 632,51 \$
F. MARTEL	195,91 \$
F.Q.M.	266,04 \$
HYDRO-QUÉBEC	504,11 \$
LAROUCHE LETTRAGE & GRAVURE	454,61 \$
LES ENTREPRISES JACQUES DUFOUR & FILS	1 346,38 \$
GARAGE MÉCANIQUE J-TECH	56,67 \$
GARAGE GUY GAUTHIER	2 624,88 \$
MEUNERIE CHARLEVOIX	180,51 \$
NAPA PIÈCES D'AUTO	2 165,27 \$
UNI-SELECT	57,88 \$
PRÉCISION SG	93,98 \$
QUINCAILLERIE ALPHIDE TREMBLAY	1 471,46 \$
SERVICE C.T.	316,18 \$
9255-6463 QUÉBEC INC.	397,59 \$
	26 160,28 \$

ÉCLAIRAGE DES RUES

VISA (LAMPADAIRE SOLAIRE)	106,65 \$
HYDRO-QUÉBEC	1 279,83 \$
S. CÔTÉ ÉLECTRIQUE	1 954,57 \$
	3 341,05 \$

AQUEDUC

BELL MOBILITÉ	144,90 \$
BUREAU VÉRITAS	453,23 \$
HYDRO-QUÉBEC	538,13 \$
PRODUITS BCM LTÉE	387,88 \$
PUROLATOR	16,38 \$
	1 540,52 \$

ASSAINISSEMENT DES EAUX

BUREAU VÉRITAS	167,87 \$
BELL MOBILITÉ	48,30 \$
PUROLATOR	27,99 \$
DERY TÉLÉCOM	63,18 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	4,00 \$
HYDRO-QUÉBEC	1 659,27 \$
MATREC	96,58 \$
	2 067,19 \$

RÉSEAU D'ÉGOUT

HYDRO-QUÉBEC	259,26 \$
	259,26 \$

ÉQUIPEMENTS INCENDIE

TREMBLAY & FORTIN, ARPENTEUR-GÉOMÈTRE	1 284,85 \$
	1 284,85 \$

<u>TRAVAUX TECO</u>	
EUROVIA (ASPHALTE)	188 089,08 \$
	188 089,08 \$
<u>TRAVAUX DE VOIRIE</u>	
INVESTISSEMENTS CHARLEVOIX INC. (PHASE VI)	141 973,71 \$
	141 973,71 \$
<u>TRAVAUX CÔTÉ À GODIN</u>	
ENGLOBE	3 397,51 \$
	3 397,51 \$
<u>SPORTS, LOISIRS</u>	
HYDRO-QUÉBEC	459,77 \$
QUINCAILLERIE ALPHIDE TREMBLAY	446,69 \$
	906,46 \$
<u>DONS</u>	
GABRIELLE-MAUDE BRISSON (Jardin d'enfants Rose)	324,00 \$
JESSICA LAVOIE/ (naissance Charles-Antoine Tremblay)	250,00 \$
PIERRE-LUC TREMBLAY(présent pour nouveau-né)	73,34 \$
	647,34 \$
<u>REMBOURSEMENTS D'EMPRUNT</u>	
INTÉRÊTS FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. (16048-30)	3 699,00 \$
	3 699,00 \$
TOTAL :	444 693,69 \$

207-12-22 Avis de motion – Règlement visant à citer l’église de Saint-Joseph-de-la-Rive

Conformément à l’article 445 du Code municipal Sylvie Bolduc, conseillère, donne avis de motion de la présentation, lors d’une prochaine séance du conseil, d’un projet de « *Règlement visant à citer l’église de Saint-Joseph-de-la-Rive* » sise au 252, rue de l’Église à St-Joseph-de-la-Rive, lot 6 319 471.

Les motifs évoqués pour la citation relèvent des points suivants :

- la valeur artistique,
- la valeur historique et symbolique
- la valeur d’authenticité
- la valeur de contexte.

Conformément à l’article 445 du Code municipal, copie du projet de règlement est mise à la disposition du public au bureau municipal aux heures régulières d’ouverture.

208-12-22 Demande de construction d’un bâtiment résidentiel en zone de mouvement de sol au 287, chemin du Domaine-Charlevoix

Tel que prévu à l’article 2,7 du règlement relatif aux permis et aux certificats, lorsqu’une demande de permis de construction est soumise pour un secteur situé en zone de mouvement de sol, un rapport d’expert est exigé afin de pouvoir lever l’interdiction de construire dans ces zones.

La délivrance du permis est alors soumise à l’approbation du conseil municipal sur recommandations du comité consultatif d’urbanisme.

CONSIDÉRANT qu'une demande de permis a été présentée à la municipalité aux fins de construire une résidence principale sur le terrain du 287, chemin du Domaine-Charlevoix ;

CONSIDÉRANT que le demandeur a mandaté « *Les Laboratoires d'expertise de Québec Ltée* » pour réaliser une étude afin de répondre à la réglementation municipale (tableau 13,4 du chapitre 13 du règlement de zonage de la municipalité) ;

CONSIDÉRANT qu'après avoir pris connaissance de l'étude et des recommandations, le CCU considère que l'ensemble des exigences et des critères nécessaires pour répondre à la réglementation est satisfait;

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de la recommandation du comité consultatif en urbanisme relativement à cette demande ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Desmeules et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- D'autoriser la construction d'une résidence principale sur le terrain du 287, chemin du Domaine Charlevoix.

209-12-22 Adjudication contrat de réfection au Camp le manoir

CONSIDÉRANT QUE des rénovations doivent être effectuées à la galerie, les gardes de corps ainsi qu'à la toiture du Camp Le Manoir;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des soumissions de gré à gré pour effectuer lesdits travaux en 2023 dont le résultat est indiqué ci-dessous à savoir :

- **Les Entreprises Carl Tremblay inc. : 37 232.17 \$ (taxes incluses)**
- **Construction Élite Expert : 75 748.56 \$ (taxes incluses)**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Crevier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- **D'ACCORDER** le contrat de réfection de la galerie, les gardes de corps ainsi qu'à la toiture du Camp le Manoir à « Les Entreprises Carl Tremblay Inc. » selon l'estimation et conditions indiquées au devis.

210-12-22 Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 254-12-21, la Municipalité a, conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021 (qui ne doit pas être prise en compte);

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la loi et après avoir consulté le président d’élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de 3 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

D’AFFECTER au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d’une élection un montant de 3 000 \$ pour l’exercice financier 2023 ;

QUE les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même le fonds général de l’exercice.

211-12-22 Résolution fixant l’augmentation des salaires 2023 des employés municipaux

CONSIDÉRANT la hausse de l’indice des prix à la consommation au Québec pour l’année 2022;

CONSIDÉRANT que l’échelle salariale adoptée en 2020 prévoyait une augmentation de 1,5 % pour l’année 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Évelyne Tremblay et résolu à l’unanimité des conseillers présents,

- D’accorder une augmentation supplémentaire de 2 % au taux prévu initialement et de fixer à 3.5 % l’augmentation salariale des employés municipaux pour l’année 2023.

212-12-22 Subvention programme d’aide à la voirie locale – volet entretien des routes locales

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 111 649 \$ pour l’entretien des routes locales pour l’année civile 2022 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l’entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Desmeules et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité des Éboulements informe le ministère des Transports de l’utilisation des compensations visant l’entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

213-12-22 Adjudication du contrat de déneigement à Benoit Tremblay Entrepreneur général – rue du Vallon

Il est proposé par Mathieu Bouchard et résolu à l’unanimité des conseillers présents,

- QUE le contrat de déneigement de la rue du Vallon soit effectué par Benoit Tremblay entrepreneur général au coût de 24 700 \$ excluant les taxes.

214-12-22 Calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2023

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Évelyne Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2023, qui se tiendront aux dates suivantes et qui débiteront à 20 h :

- | | |
|----------------------------------|-------------------------|
| • lundi 16 janvier 2023 | • lundi 6 février 2023 |
| • lundi 6 mars 2023 | • lundi 3 avril 2023 |
| • lundi 1 ^{er} mai 2023 | • lundi 5 juin 2023 |
| • lundi 3 juillet 2023 | • lundi 7 août 2023 |
| • mardi 5 septembre 2023 | • lundi 2 octobre 2023 |
| • lundi 6 novembre 2023 | • lundi 4 décembre 2023 |

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et greffière-trésorière par intérim, conformément à la loi qui régit la municipalité.

215-12-22 Fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes

Il est proposé par Mario Desmeules et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **QUE** le bureau municipal soit fermé du 23 décembre 2022 au 3 janvier 2023 inclusivement en raison de la période des Fêtes.

216-12-22 Adoption de la politique de location des salles municipales

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a travaillé à la mise à jour de la politique de location des salles municipales, laquelle était en vigueur depuis juin 2011;

CONSIDÉRANT les objectifs de la politique, tels que la définition des critères d'admissibilité, la responsabilité du locataire, les conditions de location, les paramètres tarifaires et les directives pour la location de salles afin de simplifier la gestion des locations;

CONSIDÉRANT que la politique entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2023 et sera déposée sur le site Internet de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- D'adopter la politique de location de salle révisée telle que présentée et que son entrée en vigueur soit le 1^{er} janvier 2023.

217-12-22 Nomination au conseil d'administration du Camp le Manoir

Il est proposé par Mathieu Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- Que Linda Gauthier soit nommée pour siéger au conseil d'administration du Camp le Manoir pour une période de deux ans.

218-12-22 Demande d'aide financière du Centre de ski de fond « Les Vallons des Éboulements »

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière reçue en date du 20 novembre 2022 pour acquérir une nouvelle motoneige puisque l'ancienne est désuète ;

CONSIDÉRANT les besoins de cet équipement pour assurer le maintien adéquat des activités offertes par le Centre de ski de fond;

CONSIDÉRANT la soumission d'Adrénaline Sport, situé à Clermont, pour un Ski Doo Skandic 2023 avec courroie de 24 pouces et accessoires nécessaires pour une somme de 23 042.08 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la mise de fonds du Centre ainsi que les démarches auprès de différents partenaires pour recueillir la somme nécessaire pour procéder à l'achat de cet équipement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Crevier et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- D'accorder une aide financière de 5 000 \$ au Centre de ski de fond « Les Vallons des Éboulements » pour procéder à l'acquisition de la nouvelle motoneige.

219-12-22 Demande – Programme d'aide financière aux entreprises privées

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée à la municipalité le 9 novembre 2022 par Messieurs Jonathan Cloutier et Raphaël Nguyen pour la mise sur pied d'une cidrerie artisanale et la construction d'une cuverie au 2492, route du Fleuve;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'étude de la demande, celle-ci répond aux critères d'admissibilité du « Programme d'aide aux entreprises privées » en vigueur à la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- D'accorder le versement initial de 500 \$ pour le lancement de l'entreprise de la cidrerie artisanale et construction d'une cuverie au 2492, route du Fleuve, Les Éboulements.

220-12-22 Versement dans le programme de réhabilitation de l'environnement et pour la mise aux normes des installations septiques

CONSIDÉRANT les recommandations de paiement déposées au conseil relativement au programme de réhabilitation de l'environnement et pour la mise aux normes des installations septiques ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Crevier et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- De procéder au versement des sommes dues, selon les recommandations de paiement présentées au conseil à la suite des travaux de mise aux normes des installations septiques.

221-12-22 Renouvellement de l'adhésion aux Fleurons du Québec

Il est proposé par Évelyne Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- de renouveler l'adhésion aux Fleurons du Québec pour une période de 3 ans, au coût de 1297 \$ excluant les taxes.

222-12-22 Résolution pour signature de l'acte de servitude de drainage dans le Domaine Charlevoix

CONSIDÉRANT l'établissement des servitudes de drainage à signer avec la Société de développement du Domaine Charlevoix, S.E.N.C. devant M. Stéphanie Argouin, notaire à Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Crevier et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **Que** Pierre Tremblay, maire et Danièle Tremblay, directrice générale et greffière-trésorière par intérim soient autorisées à signer le contrat sur support technologique tel que requis.

223-12-22 Report de l'adoption du budget au 30 janvier 2023

CONSIDÉRANT les nombreux dossiers à traiter et le manque de personnel pour la préparation et la finalisation du budget pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT que le délai est insuffisant pour que le budget soit adopté avant la fin de l'année 2022;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mathieu Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **QUE** l'adoption du budget soit reportée en date du 30 janvier 2023 à 19 h.

224-12-22 Demandes de dons

Il est proposé par Sylvie Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accorder le don suivant :

- Club FADOQ les Blés Mûrs des Éboulements : 200 \$
- Publicité dans le bottin virtuel du club d'autoneige le Sapin d'or : 172.46 \$
- Virée Nordique 2023 : 500 \$

Représentation

Le maire et les membres du conseil font part de leur représentation au cours du mois d'octobre 2022.

Questions de l'assemblée

La période de questions débute à 20 h 45 et se termine à 20 h 55.

Certificat de crédit

Je soussignée, Danièle Tremblay, certifie que la municipalité des Éboulements dispose de crédits suffisants pour pourvoir au paiement de toutes les dépenses ci-dessus mentionnées.

Danièle Tremblay
Directrice générale et
Greffière-trésorière par intérim

225-12-22 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Mario Desmeules et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée à 21 h 05, les points à l'ordre du jour ayant été traités.

Pierre Tremblay
Maire

Danièle Tremblay
Directrice générale et
Greffière-trésorière par
intérim